



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT



L'Organisme Intercantonal de Certification OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

le Règlement d'utilisation de la marque Valais® et le Règlement d'attribution et d'utilisation de la Marque Valais ® pour les produits agricoles et agroalimentaires du 10.04.2008; ainsi que le(s) cahiers des charge(s) spécifique(s) de la Marque Valais ®

sont respectées par:

100 pour cent valaisan
Magalie Follonier
Rue Fond'Apré 33
1994 Aproz (Nendaz)

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Liqueur
(selon liste en annexe)

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2021

Numéro d'enregistrement OIC-MVSLIQ-0319-99634

Lausanne, le 04 mars 2019

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Roman Tscherrig
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione



Liste des produits

100 pour cent valaisan

Magalie Follonier

Rue Fond'Apré 33

1994 Aproz (Nendaz)

Numéro d'enregistrement OIC-MVSLIQ-0319-99634

Lausanne, le 04 mars 2019

Désignation du produit
Abricot
Coing
Cerise
Framboise
Mûre
Myrtille
Poire
Edelweiss
Fleur de sureau
Menthe
Ortie
Thym
Verdure des alpes

e-certificat

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.

Avenue d'Ouchy 66 / CP 1080
1001 Lausanne

t. 021 601 53 75
f. 021 601 53 79

www.oic-izs.ch
info@oic-izs.ch